

Francis Ghigny

Président de la CWaPE (Commission wallonne pour l'Energie)



« Assurer une marge équitable pour les communes actionnaires »



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

Notre invité de ce mois est Francis Ghigny, Président de la Commission wallonne pour l'Energie. Il nous rappelle ici les missions de la CWaPE, tout en évoquant la rentabilité des marchés régionaux de l'électricité et du gaz, les tarifs énergétiques, l'éclairage public et la gestion intelligente des réseaux. Sans oublier, au passage, de rassurer les communes quant à leurs investissements en tant qu'actionnaires historiques et principaux des Gestionnaires de Réseau de Distinction (GRD).

Monsieur Ghigny, comment êtes-vous arrivé à la présidence de la CWaPE ?

Mon parcours professionnel s'est consacré entièrement au domaine de l'énergie. J'ai commencé dans un bureau d'étude où j'ai beaucoup travaillé sur l'économie d'énergie, sur les conseils aux entreprises. Ensuite, je me suis plus préoccupé de l'environnement, un sujet cependant en lien direct avec l'énergie. Par la suite, je me suis occupé d'aménagement du territoire et de transport, mais toujours en lien avec cette matière. Ensuite, j'ai travaillé dans un Cabinet ministériel en charge de l'Energie pour me retrouver enfin à la CWaPE. Dans ma carrière, j'ai donc pu aborder la matière sous ses aspects

techniques avant d'accepter un poste de contrôleur et de conseiller.

Pouvez-vous nous rappeler les missions de la CWaPE ?

La CWaPE est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés régionaux de l'électricité et du gaz, d'une part, et d'une mission générale de surveillance et de contrôle de l'application des décrets et arrêtés y relatifs, d'autre part. Entre autres, elle donne des avis motivés et soumet des propositions dans les cas prévus par le décret ou ses arrêtés d'exécution. D'initiative ou à la demande du ministre ou du Gouvernement wallon, elle effectue

également des recherches et des études relatives au marché de l'électricité, et elle élabore le règlement technique en concertation avec les gestionnaires de réseaux et en contrôle l'application.

La CWaPE a un rôle de contrôle, donc...

En effet, elle contrôle l'exécution du plan d'adaptation par les gestionnaires de réseaux, le respect des conditions de l'éligibilité des clients, le respect des conditions des autorisations délivrées pour la construction de nouvelles lignes directes. Elle vérifie le respect des conditions à remplir pour être reconnu « fournisseur vert », contrôle et évalue l'exécution des obligations de service public, établit la

méthode de calcul des coûts réels nets des obligations de service public et vérifie les calculs effectués par chaque entreprise concernée conformément à cette méthodologie. Enfin, elle contrôle les quantités d'électricité produites à partir de sources d'énergie renouvelables ou d'installations de cogénération, octroie les certificats verts, détermine le montant des amendes administratives et coopère avec les régulateurs du marché de l'électricité.

Quoi d'autre ?

Dans le cadre de ses missions, la CWaPE assure également la publication annuelle des rendements des installations de référence de production d'électricité, de chaleur et de froid, ainsi que des émissions de dioxyde de carbone des installations classiques. Elle organise enfin un service de conciliation et d'arbitrage pour les différends relatifs à l'accès au réseau et à l'application du règlement technique.

Quels sont, selon vous et en ce qui concerne vos matières, les grands défis pour les communes dans les années à venir ?

Les communes sont aujourd'hui obligées de réfléchir à long terme en vue de développer des projets durables. Au niveau énergétique, les communes doivent penser à une certaine forme d'urbanisation de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de développer, notamment pour les réseaux électriques et de gaz mais également pour le transport des personnes et des biens, des infrastructures trop onéreuses. C'est plus particulièrement là que les communes devraient être à l'avant-garde.

La CWaPE rend des avis sur les plans d'adaptation des réseaux de distribution et approuve les tarifs des GRD. Actuellement, le financement du réseau, les investissements mais aussi la maintenance, sont assurés par une contribution proportionnelle aux kWh facturés aux consommateurs. Comment maintenir la rentabilité des réseaux alors que les volumes facturés ont tendance à diminuer grâce aux mesures d'efficacité énergétique ?

Notre avis est clair à ce sujet : le principe à respecter est de s'assurer que la contribution est équitable, que tous les

consommateurs contribuent de manière juste au coût du réseau. Et c'est aujourd'hui le cas. Il y a évidemment plusieurs manières de répercuter le coût du réseau vers les consommateurs. Pour le moment, la solution choisie est de répercuter ce coût en fonction de la consommation, en tout cas pour tout ce qui est basse tension (électricité) ou basse pression (gaz). Et, vous avez raison, si les consommations diminuent, le prix unitaire augmente. Le vrai problème serait cependant que la facture globale augmente, puisqu'il s'agit de biens de première nécessité. Par contre, si tout le monde contribue équitablement mais que le prix du kWh augmente alors que le nombre de kWh consommé diminue, on ira plutôt vers une baisse ou une stabilisation de la facture globale.

Selon vous, comment pourrait-on garantir une participation financière équitable de tous les utilisateurs du réseau alors que les détenteurs d'installations photovoltaïques domestiques bénéficient de la compensation « compteur qui tourne à l'envers » ?

Je dirais qu'il y a deux manières de répercuter le prix vers le consommateur : soit de manière proportionnelle, celle que je viens de détailler, soit de manière capacitaire. L'idée, pour cet autre calcul, serait que chaque consommateur contribue en fonction de la puissance de raccordement qu'il a au réseau, puisque c'est cet élément qui est déclencheur du coût pour le réseau de distribution. On pourrait donc dire que les consommateurs paient en fonction de la puissance de leur raccordement et non plus en fonction de leur niveau de consommation. Cette solution est aussi équitable car elle répartit bien les coûts de la même manière entre les consommateurs. Et là, il n'y a pas de risque que le coût unitaire augmente vu que la puissance de raccordement reste stable. L'inconvénient de cette formule, c'est qu'elle n'incite pas à l'économie d'énergie. C'est le point faible de cette solution et le Gouvernement a donc, jusqu'à présent, toujours voulu développer des tarifs qui soient favorables à l'efficacité énergétique.

Un prix du kWh élevé n'est donc pas un problème, selon vous ?

L'énergie est un bien de première nécessité qu'il convient de préserver de toutes les dérives. La préoccupation énergétique est essentielle et elle doit passer avant toute préoccupation de rentabilité ou de recette car, dans le long terme, une activité qui génère beaucoup de recettes, mais qui ne serait plus payable par le citoyen, serait insupportable. Finalement, tout doit être fait pour que les personnes soient le moins dépendantes possible d'une consommation trop importante d'énergie. Il ne faut donc pas avoir de réticence face aux économies d'énergie. Au contraire, il faut agir pour que les personnes consomment de moins en moins. Si cela doit conduire à un prix du kWh qui est élevé, où est le problème ? Ce qui importe, c'est que le montant de la facture soit contenu.

Tous les ménages wallons n'ont cependant pas les moyens de cette politique...

Ce que je veux dire, c'est que si l'électricité est trop bon marché, cela génère des consommations perverses ou évitables. Il faut donc que l'électricité et le gaz soient chers pour permettre les économies d'énergie. Mais, bien entendu, tout le monde n'est pas capable de faire ces investissements... Il faut donc mettre en place des mécanismes d'aide, de primes ciblées et de conseils pour pouvoir mieux gérer l'énergie. Cela serait cependant une erreur fondamentale que, pour protéger les ménages précarisés, on en arrive à faire baisser le prix de l'énergie. Le prix doit être élevé mais avec des mécanismes appropriés pour certains types de publics.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la CWaPE a hérité de la compétence en matière de tarifs. Pouvez-vous nous en dire plus sur les lignes directrices qui seront suivies en cette matière par la CWaPE ?

Les personnes qui possèdent des panneaux photovoltaïques ne contribuent plus correctement au coût du réseau. C'est pourquoi nous avons voulu adapter la méthodologie pour que celles-ci contribuent sur base de l'ensemble des kWh qu'ils prélèvent sur le réseau.

Cela permet de faire contribuer tout le monde de manière équitable. Par ailleurs, notre objectif est, bien évidemment, que le système coûte le moins cher possible au consommateur final. Donc, nous procédons à un contrôle assez strict. Evidemment, cela a un impact sur les communes qui sont actionnaires des gestionnaires de réseaux. Nous voulons cependant qu'une marge équitable soit accordée aux actionnaires, une marge conforme à ce que le marché est en droit d'attendre. Il faut que les actionnaires aient la conviction que les tarifs sont basés sur des fondamentaux stables, correspondant à une rémunération garantie. A côté de cela, nous voulons que les investissements se fassent de manière suffisamment importante pour que le réseau reste de qualité.

Vous pouvez donc aujourd'hui rassurer les communes quant à un juste rendement pour les investissements qu'elles ont consentis, et consentent encore, dans les réseaux...

Oui, parce que, dans la méthodologie tarifaire, il y a une rétribution équitable des capitaux investis qui est prévue. Et, nous devons estimer, avec le secteur bancaire, ce qu'est une rétribution équitable. Pour nous, c'est ce qui est nécessaire pour qu'un actionnaire, quel qu'il soit, continue à investir dans cette matière. Je peux vous garantir que nous sommes très préoccupés par cette question. Mais, en même temps, on ne veut pas non plus que cette rémunération soit plus importante que ce que le marché financier ne justifie. Pour le moment, c'est vrai que les taux sont très bas et donc, forcément, la rémunération du gestionnaire de réseau est relativement faible. Mais ce problème est vrai pour tous les secteurs d'activités. L'ensemble des acteurs financiers qui investissent dans ce marché acceptent tous aujourd'hui des rémunérations inférieures. Si le Gouvernement souhaite que, dans l'activité réseau, une rémunération plus importante soit accordée aux communes, alors il faut le décider de manière transparente. C'est ce que le Parlement a fait avec le décret électricité, en prévoyant une redevance de voirie, par exemple. C'est tout à fait légitime et transparent.

Notre philosophie :
le coût le plus bas et
des réseaux de qualité,
de plus en plus
intelligents



Il est de plus en plus question de développer une gestion intelligente de la demande d'électricité, pour mieux la faire correspondre à la production, notamment dans le cadre de l'intermittence des sources d'énergie renouvelable. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Tout d'abord, je voudrais vous assurer que le réseau est aujourd'hui de grande qualité. Cela ne nous empêche cependant pas de réfléchir à un réseau plus intelligent. Et ce, de manière à ce qu'à tout moment, le gestionnaire de réseau puisse s'adapter aux besoins. Dans le secteur électrique, il faut en effet faire correspondre instantanément l'offre et la demande. Et donc, le réseau intelligent permet aux gestionnaires de réseaux de voir si l'on s'écarte de cet équilibre et d'envoyer des signaux tarifaires vers les consommateurs, pour qu'ils consomment au moment où la production se fait ; ou vers le producteur, pour qu'il diminue un peu sa production si néces-

saire. Cette souplesse du réseau, avec des raccordements en production aussi flexibilisés, cela coûte de l'argent mais, à terme, cela va permettre de faire des économies au niveau des investissements dans les infrastructures du réseau. C'est notre philosophie : le coût le plus bas, des réseaux de qualité... Et, pour y arriver, des réseaux de plus en plus intelligents.

Un investissement conséquent, donc, mais qui permettra, à terme, de faire de larges économies...

Le but de ce développement n'est pas de faire de l'intelligence coûteuse mais, au contraire, de faire des économies financières. On n'accepte d'ailleurs un investissement qu'à partir du moment où l'on constate que les gains seront plus importants que les coûts. On considère ainsi que le coût des réseaux intelligents représente moins de 10 % de l'ensemble du coût en développement, mais permet de réduire les investissements de manière bien plus conséquente. Il y aura ainsi des pilotages de

cabines à faire à distance, des installations supplémentaires à placer chez les particuliers, des choses assez simples qui devront être multipliées en très grand nombre. Toute cette approche rend également le métier plus complexe qu'il y a dix ans. Aujourd'hui, on demande aux ingénieurs et aux techniciens d'avoir une attitude proactive, de se préoccuper, par exemple, des appareils pour qu'ils répondent mieux aux conditions météorologiques.

La consommation de l'éclairage public représente en moyenne plus de 50 % des consommations électriques à charge des communes wallonnes. Depuis la libéralisation du marché de l'électricité, l'UVCW réclame une tarification spécifique avantageuse pour ce service à la collectivité, d'autant qu'il s'agit d'une consommation parfaitement prévisible et sans risque commercial. La CWaPE soutiendra-t-elle une tarification spécifique pour l'éclairage public ?

L'éclairage public est une mission confiée aux communes, elles en sont responsables et en assurent le coût. Mais, en même temps, il y a une obligation de

service public imposée aux gestionnaires de réseaux pour aider les communes à trouver les meilleurs investissements. Ces coûts ont été intégrés dans les tarifs. Les gestionnaires de réseaux ne peuvent investir dans le réseau qu'à concurrence des économies qui seront générées. Le but c'est qu'au final, cela soit du « win win », que les communes aient moins à payer, tout autant que les consommateurs qui, eux, paient aussi les impôts communaux. Il faut qu'au total, cela soit le moins coûteux. Je crois que la méthodologie mise en place aujourd'hui responsabilise la commune sur la manière de gérer les coûts. Mais le gestionnaire de réseau est un expert technique et financier qui aide la commune à faire les bons investissements, ceux qui entraînent à terme une économie d'énergie suffisante. Les résultats obtenus sont très bons. La baisse de consommation de l'éclairage public, après cette action de plusieurs années et le cadastre qui a été mis en place, montrent que les résultats sont très encourageants.

La CWaPE est également chargée du contrôle de l'OSP en matière d'entretien et d'amélioration de l'efficacité des installations d'éclairage public.

Quels sont les grands chantiers en cours et à venir ?

C'est une mission que les communes peuvent confier aux gestionnaires de réseaux puisqu'ils sont les plus à même d'assurer techniquement cette mission. Mais, c'est une fonction qui est rémunérée par les communes. L'entretien, notamment préventif, permet des réductions de coûts de cette activité d'éclairage public et je pense que cela se fait à la satisfaction générale de toutes les parties aujourd'hui.

Quel bilan tirez-vous de ce contrôle ?

Globalement, nous constatons une diminution significative des consommations d'électricité pour l'éclairage public. On parle ici d'une dizaine de pourcent. Tout cela grâce aux choix qui ont été faits en matière technologique. Certaines lampes ont en effet été remplacées par des lampes plus performantes et un entretien préventif a permis une meilleure efficacité lumineuse. Le tout mis ensemble, nous constatons non seulement une économie en termes d'énergie, mais également une économie financière globale, même en tenant compte des amortissements des investissements qui ont été faits.



PURO
Fairtrade Coffee
saving the rainforest

Puro s'engage à protéger les forêts tropicales. Nous collaborons avec l'organisation de conservation de la nature World Land Trust et pour chaque tasse de café vendue, nous donnons une contribution financière pour acheter et protéger durablement des parties menacées de la forêt tropicale en Amérique du Sud.

FAIRTRADE
MAX HAVELAAR

WORLD LAND TRUST

Nous croyons en des salaires équitables pour les agriculteurs qui cultivent notre café. Toute la gamme de café Puro est certifiée équitable.

www.purocoffee.com - 0800/44 0 88